

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONTRACOL

L'an deux mil vingt,
le 19 novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de MONTRACOL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LAFONT David, Maire.

Convocation du 10 novembre 2020.

Présents :

MMES Hélène ROUX-DIT-RICHE, Sophie JACOB-GAUTHERET, Bénédicte JOURDIN, Annie CHARTREZ, Aurélie CAVALLERO, Corinne AGIUS,
MM. Christophe JOLY, Christophe SUBTIL, Frédéric REFOUVELET, Loïck YONNET, Laurent CLAUS, Martial CHEVALIER.

Excusés : Morgan MERLE donne pouvoir à David LAFONT, Patricia CHAMBARD donne pouvoir à Annie CHARTREZ

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Laurent CLAUS.

En raison de la crise sanitaire, la séance se déroulera à huis clos.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente.

Taux et exonérations facultatives en matière de taxe d'aménagement communale

Monsieur le maire rappelle la délibération du 24 septembre 2014 maintenant le taux de la taxe d'aménagement (3.5 %), voté en novembre 2011, ainsi que les exonérations décidées.

Pour rappel :

Exonérations facultatives en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :

- Les locaux à usage industriel ou artisanal mentionnés au 3° de l'article L. 331-12 ;
- Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m²
- Les abris de jardin soumis à déclaration préalable

Avec le renouvellement des membres du Conseil Municipal, il est judicieux de prendre une nouvelle délibération.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De maintenir le taux de 3.5 % sur l'ensemble du territoire communal ;
- D'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, modifié par l'ordonnance N°2018-75 du 8/02/2018 – art.3 :
- Les locaux à usage industriel et artisanal mentionnés au 3° de l'article L. 331-12 ;
- Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m² ;
- Les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

La présente délibération est valable pour une durée minimale de trois ans à compter de son entrée en vigueur. Au-delà, elle continue à s'appliquer par tacite reconduction tant que la collectivité n'a pas pris une nouvelle délibération.

Sous réserve de sa réception au contrôle de légalité en préfecture avant le 30 novembre, la présente délibération sera applicable au premier jour de l'année civile suivante.

Elle sera parallèlement transmise au service de l'Etat chargé du traitement informatique des taxes d'urbanisme dans le département (Direction Départementale des Territoires) au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Autorisation de signature du contrat d'assurance collective 2021 - GROUPAMA

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commune doit souscrire un contrat d'assurance collective lui garantissant le remboursement de salaire, sous certaines conditions, en cas d'absence d'un agent malade. Ce contrat prendra effet au 1^{er} janvier 2021.

Le Centre de Gestion propose un contrat par l'intermédiaire de GRAS SAVOYE et GROUPAMA fait également une proposition.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des deux propositions.

Après avoir écoutée les deux propositions et en avoir délibérée, l'assemblée à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son adjoint à signer le contrat d'assurance collective proposé par GROUPAMA et tous les documents y afférents,
- **D'INSCRIRE** les montants des cotisations d'assurance au budget 2021 et suivants.

Tarifs des concessions du cimetière et de l'espace crématoriste au 1^{er} janvier 2021

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de fixer les tarifs du cimetière et de l'espace crématoriste pour 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de conserver les tarifs appliqués actuellement pour l'année 2021, soit :

CONCESSIONS EN TERRE

- concession trentenaire (nouvelle ou renouvelée) : 75 € par m² (soit 150 € pour 2 m²).

CASE COLUMBARIUM

- module 4 places pour 15 ans : 900 €
- module 4 places pour 30 ans : 1 450 €
- module 2 places pour 15 ans : 770 €
- module 2 places pour 30 ans : 1 250 €
- module 1 place pour 15 ans : 620 €
- module 1 place pour 30 ans : 930 €

Tarifs de location de la salle polyvalente au 1^{er} janvier 2021**Tarifs de location de tables et chaises au 1^{er} janvier 2021**

1 - Monsieur le Maire indique qu'il convient de revoir les tarifs de location de la salle polyvalente :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de modifier les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2021 comme suit :

TARIFS DE LOCATION A LA JOURNEE

	Associations Communales et Intercommunales <u>sans but lucratif</u>	Associations Communales et Intercommunales <u>à but lucratif</u>	Particuliers + Professionnels <u>Locaux</u> (y compris personnel communal)	Associations + Professionnels + Particuliers <u>Extérieurs</u>
Salle de réunion carrelée	GRATUIT			
Bar + Hall + Chambre Froide		60 €	70 €	130 €
Cuisine seule		60 €	140 €	220 €
Bar + Hall + Chambre Froide + Salle		120 €	180 €	300 €
Bar + Hall + Chambre Froide + Cuisine + Laverie + Salle		160 €	280 €	500€
Chauffage du 15.10 au 30.04 et à la demande		60 €	60 €	60 €

- 1^{er} jour : tarif de location de salle à 100 %
- 2^{ème} jour et suivants : 50 % du tarif du 1^{er} jour
- Le tarif du chauffage est dû à 100 % par jour quel que soit le nombre de jours de location.
- Le tarif de chauffage ne s'applique pas pour la location du bar-hall- chambre froide ni pour la cuisine seule

Réveillon du 31 décembre : Forfait Salle Polyvalente TOTALEOrganisation d'un réveillon à but lucratif :

- Associations ou particuliers de la commune : **400 €**
- Restaurant de la Commune : **510 €**
Associations, Sociétés, Restaurants
- Particuliers extérieurs de la Commune : **750 €**

Organisation d'un réveillon privé et gratuit :

Tarif de location normal pour deux jours.

Il est précisé qu'en cas de demande de location de la salle le 31 décembre et/ou le 1^{er} janvier de l'année suivante, il sera répondu favorablement au premier demandeur.

2 - Monsieur le Maire indique qu'il convient de revoir les tarifs de location des tables et chaises :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

-DECIDE de modifier les tarifs de location des tables et chaises à compter du 1^{er} janvier 2021 comme suit :

1 lot = 1 table + 6 chaises.

Minimum 3 lots par location.

- Particuliers de la commune : **5 € le lot**
- Sociétés locales et intercommunales **gratuit sur le site de la manifestation**
- Associations et sociétés extérieures : **10 € le lot**

Un chèque de caution de 50 € ainsi qu'un titre d'identité (Carte Nationale d'Identité ou Passeport) sera demandé au loueur.

Composition définitive du Comité Consultatif CPINI

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil, leur choix du 11 juin dernier de nommer, membre au Comité Consultatif des Pompiers, les personnes suivantes :

- Titulaires : Christophe JOLY, Bénédicte JOURDIN, Corinne AGIUS
 - Suppléants : Laurent CLAUS, Frédéric REFOUVELET, Annie CHARTREZ
- Monsieur le Maire, David LAFONT, étant membre de droit

Lors du Comité Consultatif du 8 novembre 2020, les pompiers ont désigné leurs membres, comme suit :

- Adjudants : Francis ANTOINE, Titulaire ; Régis PIERRON, Suppléant
 - Caporaux : Pascal CIERNIEWSKI, Titulaire ; Yoan FAILLET, Suppléant
 - Sapeurs 1^{ère} classe : Magali MARTINEZ, Titulaire, Didier BASTIDE, Suppléant
- Monsieur Lionel SONNERY, Chef de Corps, étant membre de droit

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des nouveaux membres, adopte à l'unanimité la composition du Comité Consultatif du CPINI de MONTRACOL.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Intervention de Madame Sophie JACOB-GAUTHERET :

- Elle fait un point sur le budget principal, arrêté au 31 octobre 2020, aux membres du conseil.
- Des devis ont été demandés pour illuminer le carrefour de l'Etoile, pour les fêtes de fin d'année. Il faudra compter entre 300 et 500 euros par poteaux.
- La fête des lumières et le feu d'artifice sont annulés en raison de la crise sanitaire.

Intervention de Madame Annie CHARTREZ :

- Elle a été interpellée par la présidente du lotissement du Domaine de l'Etoile concernant la rétrocession de l'éclairage public à la commune.

Christophe SUBTIL se charge de contacter le lotisseur.

- Elle signale des dégradations sur deux panneaux au lotissement Les Frênes.

Intervention de Madame Hélène ROUX DIT RICHE :

- Un point est fait sur la cérémonie du 11 novembre, qui s'est bien passée malgré le comité restreint et l'absence de public dus à la crise sanitaire.
- La commission communication s'est réunie mercredi 18 novembre pour continuer l'élaboration du bulletin municipal.

Les membres du conseil sont mis à contribution pour trancher entre deux propositions de présentation des feuillets.

Intervention de Madame Aurélie CAVALLERO :

- Elle a été interpellée par une employée de la garderie qui demande à la commune s'il est possible de protéger de la pluie la porte d'entrée de la garderie.

Intervention de Monsieur Frédéric REFOUVELET :

- Il cherche une ancienne photo des classes et demande où en sont les travaux au niveau des passerelles. Messieurs le Maire et SUBTIL, lui répondent.

Intervention de Monsieur Martial CHEVALIER :

- Il évoque la rétrocession de la voirie à la commune, du lotissement Chantoiseau, une fois la remise en état du revêtement effectué. Un devis des travaux sera présenté à la prochaine assemblée générale. A vérifier si le bornage de la voirie a déjà été fait ou non dans le passé.
- Il informe le conseil de la vitesse excessive des véhicules, relevée au niveau des lotissements Chantoiseau et Colibri.

Intervention de Monsieur Christophe JOLY :

- Il donne compte rendu au conseil du dernier comité consultatif des pompiers qui s'est déroulé le 21 octobre 2020.
- Un débitmètre sera demandé à CA3B pour mesurer les poteaux incendie sur la commune, courant mars 2021.
- La commune a reçu des affiches de CA3B concernant la relève des déchets et des encombrants. Elles seront apposées vers les colonnes de tris sélectifs. CA3B propose également le broyage des déchets verts à la maison pour les administrés qui le souhaitent, afin de les réduire et faciliter leur transfert vers la déchetterie la plus proche.
- Le radar pédagogique à La Capitale est réglé. Il est possible de récupérer certaines données comme le nombre de véhicule au quotidien, la vitesse...

Intervention de Monsieur Christophe SUBTIL :

- Il rend compte des derniers jours passés au niveau du SIVOSS en raison de la crise sanitaire.
- Une réunion concernant le FC BRESSAN, réunissant les communes de POLLIAT, VANDEINS, MONTCET, MONTRACOL et BUELLAS a eu lieu afin de discuter d'une éventuelle sortie du club du SIVOSS.
- L'Agence 01 a présenté, mercredi 18 novembre, les deux projets à affiner, construction ou agrandissement cantine – garderie, aux maires de MONTRACOL, MONTCET et VANDEINS. Une présentation détaillée sera faite auprès des membres du conseil prochainement.

CA3B pourrait accorder une subvention de 200 000 euros maximum pour les travaux. Des demandes de subventions ont été faites auprès du département et de la Région. Un dossier sera déposé en 2021 auprès de la Préfecture.

- Un point est fait sur les demandes d'autorisations d'urbanisme.
- Il convient de définir une commission afin de revoir le dossier AD'AP en cours.
- Les volets roulants de l'école sont à changer. Monsieur DE CARVALHO, se charge de demander des devis.

Intervention de Monsieur David LAFONT :

- Il fait un point sur la crise sanitaire au niveau du village.
- A ce jour, il semble difficile d'organiser les traditionnels vœux en raison de la crise sanitaire.
- Il fait un compte rendu de la conférence des maires de ce jour et de la conférence territoriale qui a suivie.

Prochain conseil municipal jeudi 17 décembre 2020 à 20h30.

La séance est levée à 23h00.